

GRUPE MONCEAU FLEURS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 12.850.882,95 Euros

Siège social : 23, rue d'Anjou - 75008 Paris

421 025 974 R.C.S. PARIS

(Ci-après la « Société »)

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2015

Mesdames, Messieurs,

Vous avez été convoqués en Assemblée Générale mixte (ordinaire et extraordinaire) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale réunie à titre Ordinaire :

- *Rapport de gestion du Directoire sur les résultats et l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014, incluant le rapport sur la gestion du Groupe ;*
- *Rapport du Conseil de surveillance visé à l'alinéa 6 de l'article L. 225-68 du Code de commerce ;*
- *Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2014 et sur les comptes consolidés ;*
- *Approbation de ces rapports ainsi que des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2014 et des comptes consolidés ;*
- *Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation des conventions qui y sont mentionnées ;*
- *Approbation des dépenses et charges engagées au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;*
- *Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2014 ;*
- *Quitus à donner aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ;*
- *Fixation du montant global des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance ;*
- *Ratification de la nomination par cooptation de Monsieur Dominique GIRAUDIER en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance, en remplacement de Monsieur Rodrigo de CARVALHO démissionnaire ;*
- *Ratification de la nomination par cooptation de Monsieur Antoine COLIN en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance, en remplacement de Madame Mireille AMAR démissionnaire ; et*
- *Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder au rachat de ses propres actions.*

De la compétence de l'Assemblée Générale réunie à titre Extraordinaire :

- *Rapport du Directoire sur les résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;*
- *Modification de la dénomination sociale de la Société et modification corrélative de l'article 3 (Dénomination) des statuts de la Société ;*
- *Modification du nombre de membres composant le Conseil de Surveillance et modification corrélative de l'article 18-1 des statuts de la Société ;*

- *Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou à des titres de créances avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;*
- *Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public ;*
- *Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;*
- *Autorisation à donner au Directoire, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre ;*
- *Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;*
- *Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider une augmentation de capital par émission réservée aux salariés de la Société et aux sociétés du Groupe Monceau Fleurs adhérant à un plan d'épargne entreprise ;*
- *Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce ;*
- *Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées ;*
- *Limitation globale du montant des autorisations d'émission ;*
- *Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions ;*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ; et*
- *Questions diverses.*

Nous vous rappelons qu'en application de l'alinéa 6 de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes sociaux et consolidés arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'assemblée.

Nous vous précisons que les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2014 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de surveillance.

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2014 font apparaître les principaux postes suivants :

Poste	GMF	Comptes Consolidés
Total du bilan	31.436.215 euros	57.436.959 euros
Chiffre d'affaires	6.772.245 euros	12.521.284 euros
Résultat de l'exercice	(10.181.197) euros	507.243 euros

Nous vous rappelons que l'activité sociale de l'exercice écoulé jusqu'à la date des présentes a été marquée par les principaux faits marquants suivants :

a) Evènements intervenus au cours de l'exercice

• Déménagement du siège opérationnel

A la suite de l'arrêt de son activité de centrale d'achat, le Groupe a déménagé le 11 octobre 2013, pour s'installer dans de nouveaux locaux, plus adaptés à ses activités, situés au 235, Avenue le Jour se Lève, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

• Augmentation de capital du 21 octobre 2013

Le directoire, utilisant la délégation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 aout 2013, a constaté en date du 21 octobre 2013 la compensation en actions de 1.134.392 d'obligations convertibles et de 2086 obligations sèches.

Cette opération a eu pour effet :

- L'augmentation des capitaux propres pour un montant de 17 millions d'euros (avant imputation des frais sur la prime d'émission) en contrepartie d'une diminution des dettes financières pour le même montant ;
- La création de 26.426.701 actions émises au profit de GMF Holding au prix de souscription de 0,65€, soit une prime d'émission unitaire de 0,50€ et globale de 13.213.350,50€.

A l'issue de cette opération :

- Au 21 octobre 2013, le capital social de Groupe Monceau Fleurs SA s'élevait à 12.850.882,95€ divisé en 85 672 553 actions de 0,15€ chacune et les fonds propres à 21.192 K€.
- La société GMF holding détenait au 21 octobre 2013, 80,5 % de la société Groupe Monceau Fleurs SA.

• Paiement des échéances du Plan de sauvegarde

Le Groupe est à jour du paiement des échéances du plan de sauvegarde.

• Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune

La Société a constaté par actes sous seing privé en date du 30 septembre 2014 des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune au profit des sociétés suivantes :

- MONCEAU FLEURS SA pour un montant de 1 693 970 euros,
- LA GENERALE DES VEGETAUX pour un montant de 2 516 478 euros,
- FLORIA CREATION pour un montant de 3 482 015 euros,
- HAPPY INC pour un montant de 3 495 193 euros.

Le retour à meilleure fortune est défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2040 (inclus), d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres des différentes filiales à hauteur du montant de leur

capital social.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, les différentes participations s'engagent à réinscrire au crédit du compte courant de la Société dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleure fortune et jusqu'à concurrence de la somme abandonnée une somme égale à 5% du bénéfice net ci-dessus défini.

- Comparabilité des comptes

A la clôture de l'exercice précédent, l'activité de centrale d'achats (qui concernait les sociétés GLOBAL BV et WHKS) a été arrêtée. En conséquence, la société GLOBAL BV avait été déconsolidée.

Les comptes clos au 30 septembre 2013 ont été corrigés en conformité avec la norme IAS 8. Cette correction est liée en majeure partie au constat, post-clôture, d'une provision pour dépréciation dans les comptes de la Société WHKS (Société Néerlandaise).

L'impact sur le résultat d'un montant de 199 K€ dont (185 K€ en part groupe) est constaté dans le résultat des activités abandonnées et au niveau du bilan passif sur la ligne des passifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

- Amélioration du BFR

La variation positive du BFR est liée d'une part à l'imputation des frais engagés pour les différentes opérations de capital sur la prime d'émission (ces frais étaient en CCA à la clôture de l'exercice précédent) et d'autre part à une gestion optimisée de la trésorerie qui permet de retrouver un délai normal de paiement des fournisseurs.

- Transmissions Universelles de Patrimoine :

Par souci de simplification de l'organigramme juridique, en date du 14 avril 2014 et avec mention de radiation au K-Bis le 18 avril 2014, les sociétés LIMOG, SAFRAN, FORMAFLORE ont été radiées à la suite de leur absorption au profit de la société FLORIA CREATION, de l'absorption de la société CARFLORE au profit de la société PB PARTICIPATION et enfin de l'absorption de la société SALMON au profit de la société Groupe Monceau Fleurs.

- Participations Etrangères

Afin de continuer à réduire les frais d'exploitation, les structures implantées à l'étranger sont en cours de restructuration.

Depuis le 6 mai 2014, la société MONCEAU FLEURS ITALIA est détenue à 100% par le Groupe.

- Modifications de la gouvernance de la Société

Madame Anne FEGE, Directrice du Sourcing, a été nommée en qualité de membre du Directoire lors du Conseil de surveillance du 12 novembre 2013, puis Directrice Générale le 13 janvier 2014.

Monsieur Dominique GIRAUDIER a été nommé en qualité de membre du Conseil de surveillance au en remplacement de Monsieur Rodrigo de CARVALHO, démissionnaire, lors du Conseil de surveillance du 24 juin 2014.

Monsieur Anthony COULONNIER a été nommé en qualité de membre du Directoire, lors du Conseil de surveillance du 25 septembre 2014, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirera son mandat.

b) Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

• Modification de la gouvernance

Monsieur Patrick DERONNE, membre du Directoire, a démissionné de ses fonctions avec effet au 24 octobre 2014.

A la suite des démissions de Madame Mireille AMAR, membre du Conseil de surveillance, et de Monsieur Laurent AMAR, Président du Conseil de surveillance, intervenues le 19 décembre 2014, il sera proposé au prochain Conseil de surveillance de la Société :

- La cooptation de Monsieur Antoine COLIN en remplacement de Madame Mireille AMAR, démissionnaire ;
- La nomination de Monsieur Jean-Louis GREVET en qualité de nouveau Président du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Laurent AMAR, démissionnaire ;
- La nomination de Monsieur Franck KELIF en qualité de nouveau Vice-président du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Jean-Louis GREVET, démissionnaire ;
- Un projet de modification de l'article 18-1 des statuts de la Société relatif au nombre de membres composant le Conseil de Surveillance.

En conséquence des démissions et décisions du Conseil de surveillance susvisées :

- le Directoire de la Société est désormais composé de Monsieur Laurent PFEIFFER (Président du Directoire), Madame Anne FEGE et Messieurs Bruno BLASER et Anthony COULONNIER ;
- le Conseil de surveillance de la Société est désormais composé de Monsieur Jean-Louis GREVET (Président du Conseil de surveillance), Monsieur Franck KELIF (Vice-Président du Conseil de surveillance), et Messieurs Dominique GIRAUDIER et Antoine COLIN.

• Actionnariat de la Société

Le 16 janvier 2015, GMF Holding, l'actionnaire majoritaire de Groupe Monceau Fleurs et société non cotée, a réalisé une augmentation de capital de 5,5M€ afin de fournir à Groupe Monceau Fleurs les moyens de consolider son redressement et d'accélérer son développement.

• Eléments financiers et perspectives d'avenir :

La variation positive du BFR de (2.825.349 euros) pour l'exercice précédent à 2.144.783 pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2014 est liée à un assainissement de la gestion du poste clients.

Par ailleurs, comme il l'a été indiqué précédemment, l'augmentation de capital du 21 octobre 2013 a eu pour effet d'augmenter les capitaux propres pour un montant de 17 millions d'euros (avant imputation des frais sur la prime d'émission) en contrepartie d'une diminution des dettes financières pour le même montant.

Au cours du prochain exercice, le Groupe Monceau Fleurs entend poursuivre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés :


- Accroître sa présence sur le territoire national à travers un développement de son réseau de points de vente en franchise et en succursales, ainsi qu'à l'international en offrant une ouverture mondiale à ses enseignes où plusieurs projets sont actuellement à l'étude.
- Aider le déploiement des nouveaux concepts à travers le réseau. Devenir un acteur de référence dans les technologies liées au digital et adaptées à son domaine d'activité et pour lesquelles il développe de nombreux projets particulièrement prometteurs.
- Poursuivre sa stratégie média par enseigne et déployer ses plans de communication sur les supports nationaux.

La poursuite de l'exercice s'inscrira dans la continuité de la démarche initiée et de la nouvelle impulsion du Groupe autour de valeurs fortes que celui-ci entend partager avec ses franchisés.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire, que les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Par ailleurs, le projet du texte des résolutions arrêté par le Directoire, qui sera soumis à votre vote à l'occasion de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2015, n'appelle aucune observation particulière de notre part.

Fait à Paris, le 10 février 2015



Le Président du Conseil de surveillance